



Édition du vendredi 2 octobre 2020

Le journal du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Outaouais
Le Plus-Mot, le journal à lire les mains propres (et un masque s'il le faut) !

Nouvelles de la FNEEQ sur la « table COVID » **TOUT PRÈS DU BUT !**

Depuis le début du confinement en mars, la FNEEQ (Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec), entité de la CSN qui regroupe les syndicats de 45 cégeps dont le nôtre, a tenu sur une base hebdomadaire des rencontres avec le MES pour faire valoir la lourdeur de la tâche enseignante en ces temps d'enseignement en mode non présentiel (EMNP). Entre autres demandes, les représentants ont beaucoup insisté pour que soit créée une « table de négociation COVID » qui traiterait spécifiquement de nos conditions de travail durant la pandémie.

Tout n'est pas réglé, mais pour la première fois, on sent une ouverture du MES !

Arrivée de McCann à l'Enseignement supérieur

Les rencontres hebdomadaires ont repris en septembre, les premières depuis que Danielle McCann est notre ministre de l'enseignement supérieur. Les mêmes revendications ont été soutenues sur l'alourdissement de la tâche, le fait que les profs ne semblaient pas entendus, que les ressources offertes aux collèges ne se rendaient même pas au personnel enseignant...



Danielle McCann,
nouvelle ministre de
l'Enseignement
supérieur.
Image : [Le Soleil](#)

Le MES s'est montré plus ouvert qu'au printemps. D'une part, une reddition de compte a été demandée aux directions des collèges afin de s'assurer que des volets des enveloppes S119 et S120 soient dédiés à l'enseignement. En Outaouais, 3,3 ETC seront consacrés à absorber la réduction de la taille des groupes. D'autre part, une rencontre est maintenant prévue le 5 octobre pour discuter de la création d'une « Table Covid » (*voir l'action prévue à cette occasion p.6*). Bref, tout n'est pas réglé, mais pour la première fois, on sent une ouverture du MES.



Il a aussi été question des coûts additionnels engendrés par les mesures particulières qu'entraîne la pandémie. Le ministère de l'Éducation a déjà annoncé qu'il assumerait ces coûts au primaire et au secondaire après analyse de la situation. Le MES a maintenant affirmé qu'il en serait de même pour le post-secondaire.

(Suite page 2)

NOS ARTICLES

| | |
|--|--------|
| Soutien informatique pour nos étudiant.e.s | p. 2 |
| FAQ Spéciale enseignement en ligne | p. 3-5 |
| Action – Journée mondiale des enseignant.e.s | p.6 |
| Stationnement | p.7 |

(Suite de la page 1)

Enfin, le sujet de l'attaque informatique qu'a subie le Cégep de St-Félicien a été abordé. Le MES a assuré que la SQ enquêtait sur la situation et que le programme *Vigilance* visait à prévenir de telles attaques. Le Cégep a dû être complètement fermé pendant au moins une semaine en raison de la panne du système informatique puis du réseau téléphonique.

Questionnaire sur les conditions d'enseignement en temps de COVID

Nous vous rappelons qu'un sondage vous a été envoyé par courriel afin de mieux connaître les enjeux et les défis de l'enseignement en mode non présentiel. Nous vous invitons à y répondre pour aider le réseau à dresser un portrait juste de la situation, mais aussi pour nous permettre d'avoir un portrait local, ce qui nous aidera à mieux revendiquer du soutien et des ressources pour traverser la pandémie. À faire avant le 9 octobre.

Autres considérations sur l'enseignement à distance

Le mercredi 23 septembre avait lieu, sur demandes de nos membres, une activité intitulée « Parole aux membres », où nous avons pu discuter d'enseignement à distance, se donner quelques trucs, se rappeler qu'il faut « garder ça simple » et qu'il faut abandonner l'idée d'atteindre la perfection dans un mode d'enseignement qui nous était étranger il y a six mois à peine. Notre expérience est faite d'essais et erreurs, et nous accordons beaucoup plus de temps qu'à la normale pour préparer nos cours, sans pour autant être entièrement satisfaits.

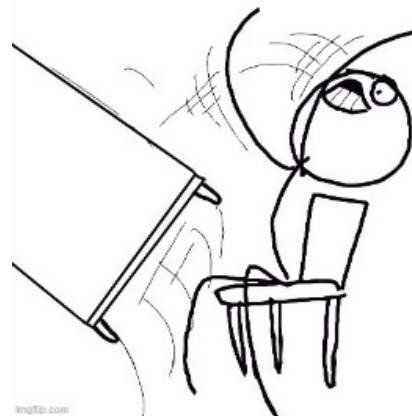
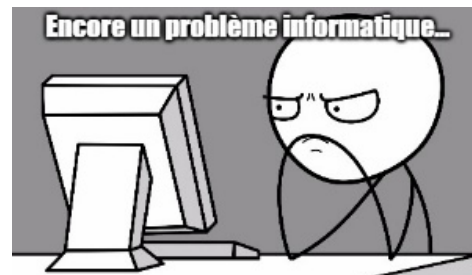
Pendant des siècles, les maîtres et maîtresses ont enseigné de façon magistrale avec un tableau noir.

Et si on ne mettait pas deux à trois fois les heures habituelles sur la préparation de cours, cela signifierait-il pour autant que nos cours seraient médiocres? Et si on revenait à la base? Pendant des siècles, les maîtres et maîtresses ont enseigné de façon magistrale avec un tableau noir. Déjà,

même à distance, les outils technologiques les plus simples nous permettent de faire beaucoup plus! Il faut penser à nous, à nous préserver, car la crise s'annonce encore longue, et il faut tout faire en notre pouvoir pour la traverser tout en restant sains de corps et d'esprit!

Quel serait le traitement applicable (surtout en ce qui a trait aux congés et à la rémunération) pour le personnel touché de près ou de loin par la crise de la COVID-19 ?

Les situations sont différentes si vous avez des conditions de santé vous rendant plus vulnérables, si c'est plutôt le cas de vos enfants ou d'un autre membre de la famille, si vous revenez de voyage... La question 48 du dernier *Questions et réponses du ministère de l'Enseignement supérieur* daté du 25 septembre 2020 est éloquent à ce sujet. Nous vous invitons à consulter le document sur notre site Internet : [Coronavirus QR MES](#)



Dépannage informatique du SIM

Une étudiante éprouve des difficultés techniques avec son ordinateur? Un étudiant ne parvient pas à installer Antidote? Vous n'avez pas à vous improviser spécialiste informatique, vous pouvez leur transférer cette adresse de dépannage du SIM : soutientic@cegepoutaouais.cq.ca.



SPÉCIALE ENSEIGNEMENT EN LIGNE

Nous publions dans cette section les questions les plus fréquemment posées. En tout temps, vous pouvez avoir accès à la **FAQ complète sur notre site** : <http://www.seecofneeq.com/faq>. Pour obtenir de plus amples renseignements sur votre situation particulière et pour vous assurer du respect de vos droits, il est toujours recommandé d'entrer en contact, au besoin, avec l'un ou l'autre des membres du Comité exécutif du Syndicat

Pourquoi dire que l'on fait de l'« enseignement en mode non présentiel (EMNP) » plutôt que de la « formation à distance (FAD) »?

La « formation à distance » est une appellation officielle pour désigner ce que fait, par exemple, la TELUQ ou Cégep à distance, avec :

- des ressources pour monter des cours en ligne
- du temps pour créer des capsules vidéo ou des exercices en ligne
- de la formation continue en technologie et en pédagogie de cours à distance
- du soutien technique en tout temps (tant pour le personnel enseignant que pour la communauté étudiante).

La FAD est l'essence même de ce que font ces institutions. Ce n'est pas notre cas.

Pour bien marquer le fait que nous n'avons ni les ressources nécessaires, ni le temps, ni de formation complète et adéquate, ni le soutien technique à la hauteur des besoins, et surtout, qu'il s'agit d'une façon d'enseigner temporaire pour répondre aux besoins dans un contexte tout à fait exceptionnel, nous parlons plutôt d'« enseignement en mode non présentiel ». La Direction est d'accord avec nous.

Pourquoi est-on obligé d'enseigner en mode non présentiel?

C'est une question d'accès à l'enseignement supérieur. Même si les études collégiales ne sont pas obligatoires comme le primaire et le secondaire, elles demeurent néanmoins essentielles. L'enseignement en mode non présentiel permet d'assurer cet accès.

Comment donner toute la matière du cours en seulement 13 semaines?

La Direction nous demande d'aller à l'essentiel (soit environ 80 % de la matière vue en session régulière.) Il faut donc faire des choix parfois déchirants, mais rappelons-nous que la situation demeure exceptionnelle et qu'il faut préserver notre santé mentale et celle de nos étudiantes et étudiants. Tout demande plus de temps quand on enseigne en ligne.

Est-on obligé d'enseigner en direct (mode synchrone)?

Tous les cours ne doivent pas obligatoirement être en synchrone. Ce que dit le *Cadre de référence*, qui offre des balises pour l'enseignement en mode non présentiel (EMNP), c'est qu'il faut une « approche plus structurée de l'EMNP [que l'hiver dernier] comprenant une portion suffisante d'activités d'enseignement ou d'encadrement en mode synchrone afin de favoriser la création et la consolidation de liens enseignants-étudiants et étudiants-étudiants ». En somme, on veut favoriser la motivation et la réussite, ce qui est plus facile si on a la chance de créer des liens et de communiquer plus directement avec les membres de la communauté étudiante.

Qu'est-ce qui est permis en « asynchrone »?

Tout ce qui n'est pas de l'enseignement direct est une forme d'enseignement asynchrone. Il est donc possible de remplacer un cours habituellement donné en présentiel par une activité que chaque membre du groupe fait de façon autonome.

Est-on tenu d'enregistrer ses cours?

Absolument pas. Aucun enregistrement ne peut être fait sans le consentement explicite de l'enseignante ou de l'enseignant. Ce droit à l'image (et à la voix) a été reconnu par la Cour suprême du Canada ; il faut cependant ajouter que ce n'est pas la captation comme telle qui est interdite, mais la publication non autorisée des enregistrements. Les étudiantes et étudiants bénéficient des mêmes droits et doivent donner leur accord explicite avant d'être enregistrés. Cela dit, on se doute bien que certaines personnes prennent des libertés et nous photographient ou nous enregistrent à notre insu pendant nos cours, à distance comme en présentiel... au risque de sanctions par le Cégep.

Est-ce défendu d'enregistrer ses cours?

Ce n'est pas défendu, mais il faut être conscients des inconvénients de cette pratique. Non seulement les enregistrements peuvent s'avérer énergivores et chronophages (surtout si votre perfectionnisme vous pousse à tout recommencer au moindre accroc), mais ils sont plus à risque d'être partagés sans votre consentement. Si vous tenez néanmoins à partager un enregistrement, voici nos conseils :

- S'assurer d'avoir le consentement des étudiantes et étudiants.
- Déposer l'enregistrement sur la plateforme de l'employeur pour une meilleure protection.
- Limiter l'accès au document aux personnes à qui il est destiné.
- Limiter la durée de cet accès.

Peut-on exiger que la caméra soit allumée pendant un cours?

Oui, on peut l'exiger, car en tout temps, nous devons nous assurer de l'identité des individus qui forment notre groupe-classe.

Il faut cependant faire momentanément exception si l'étudiante ou l'étudiant a une excellente raison de ne pas ouvrir sa caméra, par exemple en l'absence de caméra (ou de micro) ou si la connexion Internet est insuffisante (même si l'affichage est réduit au minimum). Dans ces cas, une demande d'aide doit être acheminée au Cégep

avec le formulaire suivant :

<https://forms.gle/YWPs36CudaPcbo8m9>.

En attendant que le processus suive son cours, plusieurs laboratoires informatiques du Cégep sont disponibles pour accueillir les personnes qui en auraient besoin (il faut avoir ses propres écouteurs).

Si le problème est plutôt technique, l'étudiante ou l'étudiant peut s'adresser à :

soutientic@cegepoutaouais.cq.ca.

Cependant, si l'étudiante ou l'étudiant persiste à garder sa caméra éteinte, il faut lui lancer un ultimatum, car il est clair, dans la nétiquette du [Métier étudiant](#), que la caméra doit être allumée sur demande. En cas de refus d'obtempérer ou si les démarches ne sont pas entreprises pour que la situation soit réglée dans un délai raisonnable, une expulsion du cours serait justifiée. Dans ce cas, veuillez en aviser votre direction adjointe. Cela dit, gardez en tête que même quand la caméra est ouverte, il est pratiquement impossible de s'assurer que la personne inscrite au cours est la seule à nous écouter. Il y a beaucoup de parents en mode télétravail dans la région...

Que faire si l'étudiante ou l'étudiant n'a pas de caméra, n'a pas de bonne connexion Internet ou a un problème technique?

Dans ces cas, une demande d'aide doit être acheminée au Cégep avec le formulaire suivant : <https://forms.gle/YWPs36CudaPcbo8m9>. Si le problème est plutôt technique, l'étudiante ou l'étudiant peut s'adresser à soutientic@cegepoutaouais.cq.ca.

A-t-on le droit d'expulser une étudiante ou un étudiant d'un cours en ligne?

À distance comme en présentiel, nous conservons le droit (et la responsabilité!) de gérer nos classes. Comme d'habitude, les règles doivent être claires (nous vous recommandons de les mettre par écrit dans le plan de cours ou dans un addendum déposé sur LÉA, idéalement), mais le *Règlement sur le comportement attendu* est déjà explicite à cet égard.

Pourquoi ne pas uniformiser les pratiques enseignantes et imposer des plateformes?

Les profs ont en tout temps le droit de choisir leurs méthodes pédagogiques, cela s'inscrit dans leur autonomie professionnelle. Avec le défi qui est déjà grand en ces temps d'enseignement en ligne, nous croyons fermement au droit des enseignantes et enseignants de choisir la plateforme avec laquelle elle ou il se sent le plus à l'aise. Notons toutefois que certains départements ont décidé collectivement de favoriser une seule plateforme pour éviter la confusion chez leurs étudiantes et leurs étudiants.

La Direction ou le SIM peut-il nous imposer de choisir la plateforme Teams plutôt que Zoom?

NON. Les deux plateformes ont été acceptées par la Direction, les deux sont soutenues par le Service informatique et par le SRDP. Si on vous dit le contraire, ou si on cherche à vous faire choisir la plateforme Teams plutôt que Zoom, communiquez avec le SEECO : nous insistons pour que les profs aient le choix de la plateforme qui leur convient. La licence Zoom Pro n'est pas gratuite, contrairement à Teams, mais la Direction elle-même préfère tenir ses rencontres sur Zoom...

Que fait-on si des dérapages surviennent pendant un cours en direct (par des gens inscrits au cours ou pas)?

Ce n'est pas toujours évident de réagir sur le coup. On fait ce qu'on peut : au pire, on expulse tout le monde et on réadmet les étudiants un par un (on peut même créer une nouvelle réunion). Quoi qu'il en soit, il faut en aviser sa direction adjointe, qui prendra la situation en main et s'assurera qu'une intervention soit faite auprès des personnes concernées. Quelques mesures peuvent aider à limiter les risques de dérapage (sans les éliminer complètement, malheureusement) : envoyer l'invitation à la dernière minute, créer une salle d'attente, admettre les étudiants bien identifiés un à un (en prenant les présences) et demander d'ouvrir les caméras. Les incidents qui ont été signalés depuis le début de la session sont survenus dans la première semaine, quand nous ne connaissions pas bien les membres de nos groupes.

La lourdeur de la tâche en EMNP sera-t-elle reconnue?

Des enveloppes ministérielles sont destinées à aider les collègues à gérer les répercussions négatives de la crise. La FNEEQ a cependant fait pression pour que le MES reconnaisse que des montants doivent aller directement à l'allègement de la tâche enseignante, ce que la ministre a reconnu. Cela dit, ces sommes ne sont pas faramineuses. Ici, pour l'instant, 3,3 ETC sont prévus pour permettre la création de plus petits groupes. D'ici là, la tâche d'automne ne changera pas : il nous revient de prendre soin de nous-mêmes, de faire le travail de façon professionnelle comme nous le faisons toujours, tout en acceptant que ce ne soit pas toujours à la hauteur de ce que nous faisons en temps normal. Nous n'avons pas à porter sur nos seules épaules le poids des répercussions négatives de la pandémie. Pour reprendre une expression entendue souvent ces derniers temps : gardons ça simple!

Que faire en cas d'absence de la personne TTP?

On ne peut prendre la responsabilité de remplacer les collègues d'autres catégories de personnel, on a déjà assez de notre travail d'enseignement! Nous suggérons aux départements qui emploient des TTP de réfléchir à des mécanismes de remplacement afin d'éviter de surcharger les profs, et d'interpeler la Direction à ce sujet. Si aucune piste de solution n'est possible, et que l'absence du TTP rend certaines activités impossibles, il faut envisager l'annulation des cours en présentiel, le temps de cette absence.

Est-ce qu'un demande d'incomplet (IN) efface toute trace de plagiat (ou autre faute grave) du dossier de l'étudiante ou de l'étudiant?

Non. Si le plagiat (ou autre faute) a bien été signalé à la direction adjointe, il reste au dossier.

Une étudiante ou un étudiant peut-il refuser de passer son examen en présentiel?

En principe, non, mais certaines personnes peuvent abuser de la situation et remplir le formulaire d'accès au campus avec de fausses informations leur interdisant l'accès en présentiel. Nous avons interpellé la Direction à ce sujet.

Action pour la Journée mondiale des enseignantes et enseignants

Le 5 octobre, ce sera la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants, dont le thème est cette année « Enseignants : leaders en temps de crise et façonneurs d'avenir ». L'une des revendications de cette journée chapeautée par l'UNESCO est, en cette période trouble de pandémie, de ne laisser personne de côté, une revendication qui a une résonance tant pour les conditions d'enseignement que pour les conditions d'apprentissage des étudiantes et des étudiants.

Cette journée coïncide aussi avec une rencontre pendant laquelle notre fédération syndicale, la FNEEQ-CSN, réclamera au Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) des ressources enseignantes et des balises relatives à notre travail en temps de pandémie pour encadrer le mieux possible toutes les étudiantes et tous les étudiants (la fameuse « table COVID »). À cette occasion, nous vous invitons à une action pour mettre en valeur votre travail et pour appuyer nos demandes de ressources additionnelles afin de pallier l'alourdissement de la tâche lié à la crise sanitaire.

Action : Les enseignantes et les enseignants sont invités à consacrer une minute de leur pause comme temps de répit pour reprendre leur souffle. Nous leur demandons aussi de témoigner de ce moment par une capture d'écran ou un autoportrait en arborant la phrase « Ne laissez personne de côté » et de faire parvenir la photo au syndicat local et à la FNEEQ ainsi que de la faire circuler sur les réseaux sociaux notamment en arborant sur leur photo de profil Facebook le « décor » de la FNEEQ créé pour cette journée : https://www.facebook.com/profilepicframes/?selected_overlay_id=966268407208946

Les coordinations départementales sont également invitées à envoyer un courriel à la direction pour faire connaître ces revendications (voir vos courriels, un texte vous est suggéré).

Quand : le lundi 5 octobre, en avant-midi, idéalement avant 10 h 30, heure de la rencontre politique.

À qui envoyer les photos : au SEECO [Seeco@cegepoutaouais.qc.ca] et à la FNEEQ [fneeq.reception@csn.qc.ca] en mentionnant que vous acceptez que la photo soit utilisée dans des publications.

À NOUS LA PAROLE

L'équipe du Plus-Mot vous invite à sortir de l'ombre et à prendre la parole dans votre journal syndical. Faites-nous parvenir vos articles, vos réflexions, vos opinions, vos caricatures, vos dessins, vos vidéos, vos liens ...

MANDAT DU PLUS-MOT

Publier des articles portant sur des sujets d'intérêt syndical, social ou autres nous intéressant en tant qu'enseignants ou qui s'intéressent à l'enseignement. (AG 26 octobre 2016)

L'adresse où nous joindre en tout temps pour une question ou un accompagnement : seeco@cegepoutaouais.qc.ca

QUESTION D'UN EXÉCUTIF SYNDICAL LOIN DE CHEZ VOUS

Si une prostituée tombe enceinte, lui donne-t-on un congé de maternité ou une compensation pour accident de travail ?



Stationnement...

Pour celles et ceux qui auraient raté la nouvelle... Le 4 septembre dernier, les trois syndicats d'employé.e.s du Cégep envoyaient une lettre à la Direction pour lui demander de revoir sa décision sur les vignettes de stationnement à plein tarif. La voici.

Directrices et Directeurs du Cégep de l'Outaouais,

Dans un premier temps, nous vous remercions pour votre décision de créditer une partie des frais de stationnement de la session d'hiver 2020. Nous croyons que c'était la plus juste des décisions à prendre.

Par contre, les trois syndicats d'employés du Cégep de l'Outaouais (SEECO, SESCO, SPPCO) vous demandent officiellement de revoir aussi votre décision de maintenir le plein tarif de stationnement pour la session d'automne 2020. Notre demande s'appuie sur un certain nombre de considérations, que voici.

En temps normal, la décision d'acheter ou non une vignette repose sur un choix individuel de chacune et de chacun. Or, la session d'automne 2020 donne lieu à quelque chose qui s'apparente plus à une loterie qu'à un véritable choix. En effet, selon qu'on offre des cours de premier ou de troisième niveau, selon qu'on occupe un poste nécessitant la présence ou non dans l'établissement, on aura la << chance >> de ne pas avoir à payer pour le stationnement. Cette iniquité cadre difficilement avec les valeurs et les principes sous-entendus dans le concept d'enseignement public.

Par ailleurs, nous sommes loin d'être convaincus que le maintien des tarifs actuels saura limiter le manque à gagner creusé par la crise sanitaire. À ce prix, il faut seize (16) présences au collège pour rentabiliser l'achat de la vignette. Avec une session de treize (13) semaines et la vaste majorité des cours qui se donnent à distance, il est fort à parier que peu d'enseignantEs et d'étudiantEs voudront payer le plein prix. Pour ce qui est des autres corps d'emplois, plusieurs d'entre elles et d'entre eux travaillent de la maison plusieurs jours par semaine, ce qui réduit grandement leurs besoins en termes de stationnement. Un tarif réduit augmenterait certainement le nombre d'achats de vignettes. À contrario, si le tarif actuel demeure, peu de gens se procureront la vignette.

Nous posons aussi la question : est-ce aux employéEs de payer les frais de la COVID et de combler le manque à gagner qu'elle a engendré? Évidemment poser la question c'est y répondre. De nouvelles sommes visant à amoindrir les coûts engendrés par la COVID viennent d'ailleurs d'être annoncées par la ministre McCann.

C'est dans cette logique que nous vous demandons de revoir votre décision quant au maintien du plein tarif de stationnement pour la session d'automne 2020. Certains cégeps publics l'ont déjà fait. Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez à notre demande. Soyez assurés de notre compassion face aux difficiles décisions que vous devez prendre.

Dans un esprit de collaboration,

Christian Bernier, président du SEECO
Maxime Gagnon Daniel, président du SESCO
Amélie St-Arnault, présidente du SPPCO

RÉPONSE DE LA DIRECTION

La Direction a refusé de revenir sur sa décision, même s'il semble évident que les profits de la vente des vignettes ne seront certainement pas à la hauteur des attentes... Le Cégep accordera plutôt un crédit pour la session prochaine (hiver 2021), ou un remboursement par chèque au montant de 89,58\$ pour celles et ceux qui ne renouveleront pas leur vignette. Comme nous l'avons déjà dit, quelle chance manquée par la Direction de concrétiser les valeurs et les principes sous-entendus dans le concept d'enseignement public !